

# Contrôle des connaissances – L3 Chimie Dijon

2014-2015 (mis à jour 15/12/2014)

Tableau récapitulatif des volumes horaires et coefficients (1 UE est créditée de 6 ECTS)

## SEMESTRE 5 (5 UE communes)

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	Session 1	Session 2	coeff CT	coeff CC	coeff EP/CO	coeff
UE1	Synthèse organique	16	15	28	60	CT/CC/EP	CT	3	1,5	1,5	6
<b>TOTAL UE</b>		<b>16</b>	<b>15</b>	<b>28</b>	<b>59</b>						<b>6</b>
UE2	Introduction à la cristallographie	14	10		24	CT/CC/CO	CT	1,5	0,5	0,5	2,5
	Electrochimie	16	10		26	CT/CC/EP	CT	1,5	0,5	0,5	2,5
<b>TOTAL UE</b>		<b>30</b>	<b>20</b>		<b>50</b>						<b>5</b>
UE3	Chimie quantique	15	15		30	CT/CC/CO	CT	1,5	1	1 <sup>(2)</sup>	
	Liaison chimique	15	15		30	CT/CC/CO	CT	1,5	1		
<b>TOTAL UE</b>		<b>30</b>	<b>30</b>		<b>60</b>						<b>6</b>
UE4	Thermodynamique	16	14	20	50	CT/CC/EP	CT	3	1,5	1,5	6
<b>TOTAL UE</b>		<b>16</b>	<b>14</b>	<b>20</b>	<b>50</b>						<b>6</b>
UE5	Chimie analytique et structurale	14	10		24	CT/ CC	CT	2	1		3
	Chimie des poudres et nanoparticules ou Chimie de base et chimie fine	12			12	CT	CT	2			2
		12			12						
	outils bibliographiques		0		0						
<b>TOTAL UE</b>		<b>26</b>	<b>10</b>		<b>36</b>						<b>5</b>

## SEMESTRE 6 (4 UE communes et 1 UE de spécialité)

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	Session 1	Session 2	coeff CT	coeff CC	coeff EP/CO	coeff
UE6	Chimie organique et stéréochimie	14	12		26	CT/CC/CO	CT	2	0,75	0,75	3,5
	Anglais		22		22	CT/CC	CT	1,5	1		2,5
<b>TOTAL UE</b>		<b>14</b>	<b>34</b>		<b>48</b>						<b>6</b>
UE7	Réactivité des solides inorganiques	12	10	27	49	CT/CC/EP	CT	3	1,5	1,5	6
<b>TOTAL UE</b>		<b>12</b>	<b>10</b>	<b>27</b>	<b>49</b>						<b>6</b>
UE8	Cinétique chimique	14	10	25	49	CT/CC/EP	CT	3	1,5	1,5	6
<b>TOTAL UE</b>		<b>14</b>	<b>10</b>	<b>25</b>	<b>49</b>						<b>6</b>

<b>UE9</b>	Chimie analytique	29	20		49	CT/CC/CO	CT	3	1	1	5
<b>TOTAL UE</b>		<b>29</b>	<b>20</b>		<b>49</b>						<b>5</b>
<b>UE10A</b>	Physicochimie des matériaux	16	10	24	50	CT/ CC/EP	CT	3	1	2	6
<b>UE10B</b>	Chimie moléculaire et structurale	14	10	26	50	CT/ CC/EP	CT	3	1	2	6
<b>UE10C</b>	Protocoles et techniques en analyse quantitative			50	50	EP				6	6
<b>TOTAL UE</b>					<b>50</b>						<b>6</b>

(1) CC : contrôle continu - CO : contrôle oral - EP : épreuve pratique - CT : contrôle terminal

(2) L'étudiant aura un contrôle oral sur l'une ou l'autre des matières

## Modalités du contrôle de connaissances :

### 1 – Régime général

Chaque semestre est clos par une session d'examen (décembre-janvier et mai-juin) ; la session de rattrapage (mêmes modalités) a lieu en juin-juillet. Le jury délibère à l'issue de chaque session, les semestres 5 et 6 peuvent être ainsi validés séparément.

Un contrôle continu (écrit, oral, pratique) est effectué en cours d'année pour quasiment toutes les disciplines et organisé par les enseignants de la discipline concernée en accord avec les étudiants. Il est valable pour les deux sessions de l'année en cours. Le contrôle continu écrit représente environ 30% de la note totale. Le contrôle continu oral (20 à 30% note totale) est effectué pour les disciplines sans épreuve pratique. Les enseignements de Travaux Pratiques sont validés au sein des UE par un contrôle continu basé sur les comptes-rendus de TP, les produits synthétisés rendus aux enseignants, un contrôle écrit et un contrôle pratique ; la note résultante est une note de Travaux Pratiques à part entière (20 à 30% de la note totale).

**Toutes les épreuves (contrôle continu et TP le cas échéant, examen terminal écrit, examen oral) sont obligatoires. En cas d'absence à une épreuve, le candidat est déclaré *défaillant*. Aucun calcul de note n'est alors effectué pour cette UE et aucune compensation ne peut intervenir.**

**Session d'appel : les notes de CT des premières sessions sont remplacées par les notes d'examen de la seconde session.**

**Redoublants : au sein d'une UE non validée, aucun report de notes n'est effectué sauf les notes de TP ou oral > 12/20.**

**Etudiants salariés: les étudiants travaillant au minimum 20h/semaine peuvent demander un aménagement d'études.**

### 2 – Validation

#### **2.1 - Capitalisation**

Chaque UE est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits européens (ECTS).

Une UE est validée et capitalisée, c'est à dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée par les coefficients égale ou supérieure à 10/20 par compensation entre les notes de chaque matière de l'UE.

Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens (ECTS) correspondants.

Les éléments (matières) constitutifs des UE non validées, ayant une valeur en Crédits Européens (ECTS), sont également capitalisables si les notes obtenues à ces éléments sont égales ou supérieures à 10/20.

#### **2.2 - Compensation**

Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre  $S_5$  et  $S_6$ . La note semestrielle ( $S_5$  ou  $S_6$ ) est calculée à partir de la moyenne des notes des UE du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est égale ou supérieure à 10/20. De plus, une compensation sera calculée entre les deux semestres  $S_5$  et  $S_6$ .